

Plan agriculture biologique 2009-2013 en région Centre

Synthèse

Le contexte :

Le plan national « Agriculture biologique horizon 2012 » lancé par l'ancien Ministre de l'Agriculture et de la Pêche en septembre 2007, repris dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, fixe des objectifs ambitieux en terme de développement de l'agriculture biologique : multiplier par trois la part de la Surface Agricole Utile (SAU) consacrée à ce mode de production, introduire 20 % de produits AB dans la restauration collective publique d'ici 2012,...

Dans ce contexte, les objectifs ne pourront être réalisés que par une mobilisation forte de tous les acteurs autour de l'agriculture biologique. C'est dans cette optique que la première conférence régionale sur l'agriculture biologique s'est tenue le 2 décembre 2008. Initiée par la DRAAF, co-présidée par le Conseil régional et organisée en partenariat avec Bio Centre et la Chambre Régionale d'Agriculture du Centre, elle a permis de faire un premier état des lieux de la situation régionale.

A l'issue de cette rencontre, et devant le constat partagé d'avoir une vision ambitieuse du développement de l'agriculture biologique et « dépassant tous les clivages », la construction d'un plan d'actions régional a été décidée.

L'élaboration du plan d'actions régional en 2009 :

Quatre thématiques prioritaires pour la région ont été mise en évidence lors de la première conférence régionale : la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation et la formation, la structuration des filières et la restauration collective.

Pour chacun de ces thèmes, des groupes de travail ont été constitués afin d'élaborer des propositions d'actions opérationnelles. Ce travail a mobilisé sur le premier semestre 2009 de nombreuses structures et a permis l'élaboration de ce plan d'actions régional.

Le plan régional 2010-2013 pour le développement de l'agriculture biologique :

Trois grands axes de travail peuvent être dégagés :

- **Actions permettant d'intensifier les connaissances sur l'AB :**
 - Renforcer les connaissances sur l'AB au sein de la communauté éducative : le manque de connaissances sur l'AB, une image souvent décalée ou partielle de la réalité de ce mode de production ne permettent pas toujours d'avoir une communication positive et pertinente sur l'AB au sein de la communauté éducative qui forme les citoyens et les producteurs de demain. Le plan prévoit d'une part de sensibiliser l'ensemble du personnel de la communauté éducative à l'agriculture biologique, de mettre en place en région des modules de formations pour les formateurs et pour les étudiants facilitant ainsi l'accès à la formation, de valoriser le réseau des exploitations agricoles des lycées, et en particulier leurs ateliers en AB, comme outils d'acquisition de références et de diffusion.
 - Accentuer l'expérimentation en AB en région : les stations d'expérimentation régionales (La Morinière, Légumes Centre Action, l'OIER des Bordes) possèdent un volet AB dans leur programme d'expérimentation. Cependant, des secteurs de production ne sont pas couverts par ces stations, en particulier les grandes cultures. Le plan d'action régional va permettre d'une part de renforcer les liens entre les acteurs de la recherche (rencontres régionales) et d'autre part de mettre en place des essais systèmes longue durée en grandes cultures (exploitation du Lycée agricole de la Saussaye).

- **Actions en direction des agriculteurs et des acteurs économiques :**

- Intensifier les conversions à l'agriculture biologique : tripler les surfaces en AB implique de la part des acteurs de la filière : d'améliorer la communication auprès des agriculteurs mais également des prescripteurs (conseillers des chambres, des centres de gestion, des organisations économiques...), de permettre aux agriculteurs de se former aux nouvelles techniques de production ou de commercialisation et enfin d'avoir un dispositif d'accompagnement technique et économique spécifique (« pôle conversion ») qui sécurise les projets de conversion sur le moyen terme.
- Améliorer la structuration des filières : l'intensification des conversions doit s'inscrire dans le développement des filières ; d'une part en filières longues par : l'installation de boulangers s'appuyant sur la demande restauration collective, la sécurisation de l'approvisionnement de luzerne biologique des opérateurs locaux, la structuration de la filière légumes de plein champ ; d'autre part en circuits courts par : l'accompagnement de l'émergence de projets, l'acquisition de références technico-économiques spécifiques, l'accompagnement des collectivités souhaitant soutenir des projets locaux, la mise en place d'outils et d'activités bio adaptés aux circuits courts.

- **Actions en direction des consommateurs**

- Sensibiliser le grand public à l'AB : ces actions permettront de développer une image positive de l'AB auprès du grand public et d'augmenter la consommation des produits. Des outils de communication grand public vont être créés : exposition, dépliants, ...
- Accentuer le développement des produits biologiques dans la restauration collective publique : afin de favoriser de manière durable l'introduction de produits AB dans la restauration collective publique, plusieurs leviers devront être activés. D'une part, améliorer l'accessibilité des produits pour les gestionnaires et les chefs de cuisine en mettant à leur dispositif des outils et des formations, et d'autre part, développer une meilleure communication autour de l'utilisation de ces produits et des bienfaits que l'on peut en attendre. Cette communication s'effectuera auprès des parents et des convives, à partir d'une boîte à outils de ressources éducatives qui permettra de mettre en place des animations spécifiques autour des repas AB.

En conclusion, ce plan d'actions régional 2010-2013 doit permettre d'avoir un effet levier pour le développement de l'agriculture biologique de manière durable, par un renforcement de la synergie entre les acteurs et par une mobilisation accrue des moyens publics possibles autour de projets structurants et concertés.